

Spécification du produit

1. Indications générales

Désignation d'article	: Banane Jomix 14
Numéro d'article	: 10247098
Numéro du tarif douanier	: 2007.9929
Interlocuteur vente	: Industrie-bis@ffb-group.ch
Interlocuteur AQ	: Noémie Roch (noemie.roch@ffb-group.ch)

2. Informations sur le produit

Dénomination spécifique	: matériel de base
contenu	: 14 kg
Durée de conservation	: • Conserver sous réfrigération à max. +5 °C.
Instruction concernant les dangers	: Produit semi-fini approprié pour un traitement ultérieur dans l'industrie alimentaire, et non à la consommation.

Instruction concernant les dangers	: Exceptionnellement, il peut arriver que des fragments de noyaux, de coquilles ou d'écorces soient trouvés dans nos bases de fruits avec morceaux.
Autre	: Numéro de tarif de douane; Informations fournies sans garantie. La spécifié Numéro de douane c'est seulement une évaluation de nous. Nous n'avons pas une renseignements tarifaires contraignants de la suisse douane.
L'information droit fiscal	: Les produits fabriqués en Suisse avec cette matière première ne doivent pas contenir plus de 1,2 % vol d'alcool (alcool non taxé) à

Description sensorielle

Caractéristique	Description sensorielle
couleur	brunâtre
odeur et goût	intense, banana
Texture / Structure	d'épaisseur, avec des morceaux

Information

Label
Suisse Garantie semi-fini; Part SGA 56 %

DLC/ Conditions de stockage

Conditions de stockage	Tmin	Tmax	Durée résiduelle depuis la livraison	Durée de conservation totale
réfrigéré	1 °C	5 °C	60 jours	165 jours

3. Composition

Ingrédient	No E	Part [%]	Pays d'origine	Informations complémentaires	Remarque
sucré		54,1	Suisse		SGA
bananes		37,0	Equateur		
concentré de jus de bananes		4,0	Costa Rica	enzymatique ment	f 3.33
eau		3,9	Suisse		
antioxydant: acide ascorbique	E 300	<= 1	Chine		
concentré de jus de citron		<= 1	Italie		f 4.7
amidon de maïs		<= 1	Union Européenne		
arôme naturel		<= 1	Allemagne		
épaississant: alginate de propane-1,2-diol	E 405	<= 1	Chili		V-Hilfsstoff
épaississant: gomme xanthane	E 415	<= 1	Autriche		V-Hilfsstoff
acidifiant: acide citrique	E 330	<= 1	Autriche, Belgique, Allemagne, Chine		V-Hilfsstoff
agent moussant: diméthylpolysiloxane	E 900	<= 1	Grande-Bretagne		V-Hilfsstoff

remark: V-Hilfsstoff = auxiliaire technologique

Déclaration

Ingrédients: sucre, bananes 37%, concentré de jus de bananes 4%, amidon de maïs, concentré de jus de citron, antioxydant: acide ascorbique, arôme naturel.

Allergènes

Allergènes contenus dans les ingrédients, selon OIDA1 annexe 6 (CH) et INCO

(1169/2011) annexe II:

Ne contient pas d'allergènes à déclaration

4. valeurs nutritives

100 g contiennent	
énergie	1140 kJ (268 kcal)
matières grasses	< 0,5 g
dont acides gras saturés	< 0,1 g
glucides	66 g
dont sucres	63 g
fibres alimentaires	0,8 g
protéines	0,5 g
sel	0,01 g

5. Indications supplémentaires

Indications OGM

Contient des OGM ? : non

obtenu à partir d'un OGM : non

exigence d'étiquetage des OGM : non

Indications sur la nanotechnologie

Nanotechnologie dans le produit : non



Indications sur l'irradiation

Irradiation : non

Unité

Valeur cible	Méthode	Unité	Valeur cible	Valeur limite inférieure	Valeur limite supérieure
Refraction (20°C)		°Brix		64	68
pH (20°C)		-		4.0	4.4
Ethanol	calc.	%	0.0003		

préparation/dosage

dosage:	10 : 5 : 85
---------	-------------

Autres indications

sans éthanol	: non
prêtes à la consommation	: non
Contient des ingrédients d'origine animale ?	: non
Informations végétariens	: vegan

6. Sécurité alimentaire

Procédés réduisant les germes

Méthodes	Conditions
Pasteuriser	

Indicateurs microbiologiques

Caractéristique	Unité	Valeur de tolérance ,m'	Valeur limite ,M'
Germes aérobies mésophiles (NTG)	cfu/g		1000
Levures	cfu/g		10
Moisissure	cfu/g		10

Gestion des corps étrangers

Méthodes	Conditions
Tamis	10 mm
Aimant permanent	5800 Gauss

7. Emballage

Indications générales figurant sur l'emballage

Matériel de l'emballage primaire : bouteille PE

8. Remarques



FRUCHTPRODUKTE & AROMEN
PRODUITS DE FRUITS & ARÔMES
FRUIT PREPARATIONS & FLAVOURS

La marchandise est conforme à la législation suisse et aux directives de l'UE (y compris les compléments/amendements actuels et futurs).

La présente spécification conserve sa validité jusqu'à révocation.

Ce document a été établi de façon digitale et il est valable sans signature.

Valable à partir du:

20.12.2023 / M. Spirig

Fresh Food & Beverage Group AG
Industriestrasse 1
CH-9220 Bischofszell